

M. NICHOLSON: Si je ne me trompe, un certain nombre ont été employés à la garde des chemins de fer à différents endroits. Quel rapport existe-t-il entre leur tâche et celle de la Gendarmerie à cheval?

Le très hon. M. LAPOINTE: Ce sont d'anciens combattants relevant de notre autorité, et c'est nous qui les rémunérons.

M. JOHNSTON (Bow-River): Quelle est la solde d'un gendarme, disons d'un homme marié vivant en dehors de la ville?

Le très hon. M. LAPOINTE: Un gendarme de première classe touche de \$2 à \$2.25 par jour, et une allocation de subsistance de \$1.60. Un gendarme de deuxième classe reçoit \$1.75 par jour, et la même allocation. Un gendarme de troisième classe, \$1.50 par jour et la même allocation de subsistance.

M. JOHNSTON (Bow-River): Comment se composent les différentes classes?

Le très hon. M. LAPOINTE: Selon la durée du service, le nombre d'années dans la Gendarmerie.

M. JOHNSTON (Bow-River): Les gendarmes sont-ils obligés de payer le loyer de leurs maisons à même leurs allocations de subsistance?

Le très hon. M. LAPOINTE: Oui.

M. JOHNSTON (Bow-River): A \$2 par jour, la solde ne serait que d'environ \$60 par mois?

Le très hon. M. LAPOINTE: Oui.

M. JOHNSTON (Bow-River): Je connais des gendarmes qui doivent payer de \$30 à \$35 par mois pour le loyer seulement. S'ils ne touchent que \$60 ou \$70 par mois en salaire, il ne leur reste pas grand'chose, pas assez pour vivre décemment et de façon respectable. C'est un salaire très bas.

Le très hon. M. LAPOINTE: Je ne blâme aucunement l'honorable député de faire ces observations, parce que j'ai recommandé une augmentation, et le conseil du trésor en a été saisi. De fait, au cours de la dernière guerre on a versé aux gendarmes une indemnité de vie chère. Il faut avouer que ces hommes, qui doivent être de très bons sujets de toute façon et qui exposent leur vie presque tous les jours, ne touchent pas des salaires comparables à ceux que l'on verse dans d'autres services et dans d'autres sphères. Si le comité partage mon avis sur cette question cela m'aidera au conseil du trésor.

M. JOHNSTON (Bow-River): J'ai eu l'occasion de visiter trois de ces gendarmes, et leurs conditions de vie ne sont guère meilleures que celles des assistés. Je me suis rendu

dans leurs foyers; j'ai discuté de la question de leur paie et du travail qu'ils font, avec eux. Leurs heures de service sont longues, et il leur arrive parfois d'être sur la route toute la nuit. De plus je crois savoir qu'on ne leur rembourse même pas leurs frais de déplacement; on leur accorde tant par jour pour l'usage de leur auto, mais s'ils font de longs voyages ils sont perdants. Ce n'est pas traiter ces gens équitablement, surtout en temps de guerre lorsqu'ils accomplissent des tâches très difficiles. J'apprends avec plaisir que le ministre songe à leur accorder une légère augmentation.

M. MARTIN: J'ajouterai un mot à l'appui de la déclaration du ministre. Je sais que dans un centre important de l'Ontario les membres de la Gendarmerie reçoivent un salaire inférieur à celui de la police municipale; et bien que je n'en sois pas absolument certain il me semble qu'ils sont moins bien rémunérés, du moins dans les grades inférieurs, que la police provinciale de l'Ontario. S'il en est ainsi nous admettrons tous que l'importance de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada est telle que les salaires de ses membres ne devraient pas être inférieurs à ceux des gendarmes municipaux, et devraient être au moins égaux à ceux de la police provinciale. Je connais au moins trois membres de la Gendarmerie dont l'un était sergent, qui ont abandonné le service parce qu'ils n'étaient pas suffisamment rémunérés. Ce dernier est maintenant à l'emploi d'un gros établissement industriel qui lui a confié du travail dans son service de protection. Je suis certain que le commissaire serait l'un des premiers à reconnaître que la Gendarmerie a perdu de ce fait un membre précieux. On ne saurait laisser passer cette insuffisance des salaires de la gendarmerie sans protester.

M. SLAGHT: Les crédits à l'étude sont d'une très grande importance. En réponse à une question nous venons d'entendre le ministre consigner au compte rendu les salaires des gendarmes et, si je ne fais pas erreur, les chiffres représentent le maximum qu'ils peuvent toucher en vertu de l'échelle actuelle au cours des sept premières années de leur service, à moins qu'ils ne reçoivent de l'avancement.

La plus grande partie des membres de la Gendarmerie touchent l'échelle de salaires que le ministre vient de citer, à savoir de \$2 à \$2.25 par jour, plus une allocation de subsistance de \$1.60. Il y a une autre classe dont le salaire est de \$1.75, plus une allocation semblable à la précédente. La Chambre devrait faire écho de façon très catégorique à la demande que le ministre a adressée au Conseil du trésor afin qu'on augmente sensiblement ces